

FORMATION CONTINUE

# SANTÉ EN ENTREPRISE: DES RESPONSABILITÉS AUX OPPORTUNITÉS

5 février 2019

5 mars 2019

2 avril 2019



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

# OBJECTIFS DE LA FORMATION

Facteur clé d'attractivité et de performance, le bien-être des collaborateurs et des collaboratrices est au centre des préoccupations des employeurs et employeuses. Comment concilier ce bien-être et les objectifs économiques de l'entreprise? Comment optimiser la performance globale de l'organisation en intégrant les questions de santé au travail? Parmi les difficultés organisationnelles rencontrées par les entreprises, l'absentéisme est le signe de dysfonctionnement le plus courant, tout comme le burnout, le présentéisme, les troubles musculosquelettiques, ou les addictions qui sont des signaux d'alerte. Comment détecter les facteurs de risque dans l'entreprise? Comment les prévenir?

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), l'Institut Universitaire romand de Santé au Travail (IST) et Promotion Santé Suisse (PSCH) allient leurs savoir-faire et leur expérience et proposent une formation en trois modules, destinée à soutenir ressources humaines et cadres dirigeants dans leurs démarches de promotion de la santé en entreprise. La formation se concentre en particulier sur les obligations et responsabilités de l'entreprise en santé et sécurité au travail, sur la prévention des risques psychosociaux et sur la gestion des absences de longue durée.

## Obligations et responsabilités de l'entreprise en santé et sécurité au travail

Mardi 5 février 2019

### Objectifs

- Identifier le cadre légal en santé et sécurité au travail ainsi que les responsabilités civiles et pénales des employeurs et employeuses
- Connaître les enjeux, les acteurs et les instruments de santé et sécurité au travail
- Pouvoir mettre en place des mesures de protection de la santé et sécurité au travail en respectant le cadre légal
- Comprendre le rôle et les attentes de l'Inspection du travail

### Programme (peut être sujet à modifications)

<b>Cadre légal de la santé et sécurité au travail</b> <i>Diego Segantini, juriste, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)</i>	08h30 – 09h45
<b>Des obligations légales à la mise en pratique: acteurs et instruments de la santé au travail</b> <i>Dr Victor Dorribo, médecin du travail, Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST)</i>	09h45 – 11h00
<b>Ateliers pratiques</b> <i>Dr Victor Dorribo, IST et Diego Segantini, CVCI</i>	11h00 – 12h00
<b>Rôle et attentes de l'Inspection du travail</b> <i>Olivia Muret et Anne-Sophie Brandt, psychologues et inspectrices du travail, Ville de Lausanne</i>	13h30 – 14h30
<b>Ateliers pratiques</b> <i>Diego Segantini, CVCI et Dr Victor Dorribo, IST</i>	14h30 – 15h30
Pause	15h30 – 15h45
<b>Initier un plan de management de la santé en entreprise: comment faire?</b>	15h45 – 16h30
<b>Au-delà des obligations légales, quelles opportunités?</b> <i>Dr Victor Dorribo, IST</i>	16h30 – 17h00

# Prévenir les atteintes à la santé psychique: quel rôle pour les managers ?

Mardi 5 mars 2019

## Objectifs

- Clarifier et analyser ce qui relève de la santé psychique et des risques psychosociaux au sein des entreprises
- Présenter les actions de prévention possibles au sein des entreprises
- Analyser et comprendre le rôle des cadres dans la prévention des risques psychosociaux
- Proposer des outils de diagnostic et faciliter leur mise en place au sein des entreprises

## Programme (peut être sujet à modifications)

---

**Santé psychique et risques psychosociaux: de quoi parle-t-on?** 08h30 – 10h00

**Actions de prévention: que peut-on faire en entreprise?** 10h00 – 12h00  
- Ateliers pratiques

*Marie-Noëlle Favarger Schmidt, responsable de projets Gestion de la Santé en entreprise, Suisse romande, Promotion Santé Suisse (PSCH)*

*Michela Zenoni, psychologue du travail, Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST)*

---

**Le rôle clé des cadres et de la direction dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention: quand et comment agir?** 13h30 – 15h00  
- Ateliers pratiques

**Les outils de diagnostic à disposition des entreprises** 15h00 – 17h00  
- Cas pratiques et discussion

*Marie-Noëlle Favarger Schmidt, PSCH et Michela Zenoni, IST*

---

## Gestion des absences de longue durée: quelles solutions pour favoriser le retour au travail?

Mardi 2 avril 2019

### Objectifs

- Clarifier la notion de retour au travail, les acteurs impliqués dans le processus et le fonctionnement dans les cantons suisses
- Comprendre le rôle de la direction dans la gestion des absences, leur prévention et la réinsertion professionnelle
- Comprendre le fonctionnement et les avantages de la détection précoce
- Acquérir des pistes pour mettre en place une politique de retour au travail adaptée à l'entreprise

### Programme (peut être sujet à modifications)

---

**Introduction au retour au travail:** 08h30 – 11h00

- le fonctionnement en Suisse, le rôle de la direction et des acteurs impliqués dans le processus de retour au travail
- les raisons d'investir dans le retour au travail
- discussion de cas pratiques

*Prof. Dre Brigitta Danuser, cheffe du pôle médecine du travail, Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST)*

**Le rôle et le fonctionnement de l'AI dans la détection et l'intervention précoce** 11h00 – 12h00

*Blandine Jobin, spécialiste en réinsertion professionnelle, Office AI Vevey*

**Les mesures de réadaptation de l'AI (suite)** 13h30 – 14h30

- discussion de scénarios potentiels

*Blandine Jobin, Office AI Vevey*

**De la gestion des absences à la gestion de la santé en entreprise: enjeux et perspectives** 14h45 – 17h00

*Dr méd. Urs Von Rotz, médecin du travail et responsable de l'unité santé et sécurité au travail, Ville de Lausanne*

---

## **PUBLIC CIBLE**

La formation s'adresse aux responsables et cadres des ressources humaines, aux responsables d'entreprise, aux membres de la direction, aux responsables de site ou d'établissement, aux responsables de production, aux managers et cadres dirigeants, aux ingénieurs et ingénieures de sécurité ainsi qu'aux responsables santé et sécurité au travail.

## **FORMATEURS ET FORMATRICES**

Les cours sont dispensés par des experts et expertes en droit et organisation du travail, en psychologie du travail, ainsi que par des professionnels expérimentés de la santé et sécurité au travail.

## **LIEU DES COURS**

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)  
Avenue d'Ouchy 47 – 1006 Lausanne  
Métro M2, arrêt Jordils

## **FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription à une journée de formation s'élèvent à CHF 650.- HT. Les membres de la CVCI bénéficient d'un tarif spécial de CHF 490.- HT. Les participants et participantes qui s'inscrivent aux 3 journées de la formation profitent également d'une offre spéciale de CHF 1200.- HT pour les membres de la CVCI et de CHF 1700.- HT pour les non-membres. La documentation, le repas et les pauses-café sont inclus dans les frais d'inscription.

## **PAIEMENT**

Les paiements doivent être effectués au moins 10 jours avant la date du cours, au moyen du bulletin de versement joint à la confirmation d'inscription.

## **ANNULATION**

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le cours, aucun remboursement n'est effectué. Il est cependant possible de se faire valablement remplacer, sans frais, par un ou une collègue.

La formation est prodiguée dès 10 inscriptions. Compte tenu du degré de spécialisation des thèmes et afin de promouvoir les interactions, le nombre de participants et participantes par formation est limité à 20.

### **INSCRIPTION**

Les inscriptions sont possibles par e-mail à l'adresse [droit@cvci.ch](mailto:droit@cvci.ch) ou au moyen du formulaire d'inscription situé au dos de la brochure, à retourner à :

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)  
Service juridique  
Avenue d'Ouchy 47 – 1006 Lausanne

Par l'envoi de votre inscription, vous vous engagez à respecter les présentes conditions générales.

### **MODIFICATION**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier une formation.

### **ATTESTATION**

Une attestation est remise aux participants et participantes à l'issue de la formation.

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :  
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie  
Service juridique  
Tél. +41 21 613 35 31

**Institut universitaire romand  
de Santé au Travail (IST)**  
Route de la Corniche 2  
1066 Epalinges-Lausanne  
+41 21 314 74 71  
formation@i-s-t.ch  
[www.i-s-t.ch](http://www.i-s-t.ch)

**Promotion Santé Suisse (PSS)  
Lausanne**  
Avenue de la Gare 52  
1003 Lausanne  
+41 21 345 15 15  
[office.lausanne@promotionsante.ch](mailto:office.lausanne@promotionsante.ch)

**Chambre Vaudoise de Commerce  
et de l'industrie (CVCI)**  
Avenue d'Ouchy 47  
1006 Lausanne  
+41 21 613 35 35  
[www.cvci.ch](http://www.cvci.ch)